



SIPEF NV/SA

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne dont le siège social est Calesbergdreef 5, 2900 Schoten, Belgique

OFFRE DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE DE MAXIMUM 1 627 588 ACTIONS NOUVELLES DANS LE CADRE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN ESPECES AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION CONTRE 54,65 EUR PAR ACTION NOUVELLE CONFORMEMENT AU RATIO DE 2 ACTIONS NOUVELLES POUR 11 DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION

DEMANDE D'ADMISSION A LA NEGOCIATION DES ACTIONS NOUVELLES ET LES DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION SUR EURONEXT BRUXELLES

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Veuillez noter que :

- (i) le présent document est une traduction du résumé anglais ; et
(ii) la personne responsable du contenu du prospectus en vertu de l'article 61, §1 de la loi sur les prospectus, est également responsable de la traduction du résumé.*

Le résumé d'un prospectus regroupe l'information faisant l'objet d'exigences en matière de divulgation : les « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés par Sections : Section A – Section E (A.1 – E.7).

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Pour ce qui est des Éléments devant impérativement figurer dans le résumé compte tenu du type de valeurs mobilières et d'émetteur concernés, il est possible qu'on ne dispose pour certains Éléments d'aucune information pertinente. Dans un tel cas, une brève description de l'Élément figure dans le résumé, assortie de la mention « sans objet ».

Section A. Introduction et avertissements	
Élément	Exigences en matière de divulgation
A.1	<p>Introduction et mises en garde</p> <p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Il vise à aider les investisseurs à faire leur éventuel choix d'investissement dans les Actions Nouvelles, les Droits Préférentiels de Souscription ou les Scripts, et ne saurait se substituer au Prospectus. Toute décision d'investissement dans les Actions Nouvelles, les Droits Préférentiels de Souscription ou les Scripts doit être prise sur la base du Prospectus dans son ensemble, y compris tout document incorporé en référence. Suite à la transposition en droit national des dispositions concernées de la directive prospectus dans les différents États membres de l'Espace économique européen, la responsabilité civile des personnes chargées de l'élaboration du présent résumé n'est engagée dans aucun desdits États membres en lien avec ce dernier, y compris toute traduction, à moins qu'il ne présente des incohérences ou inexactitudes par rapport aux autres parties du Prospectus ou qu'il ne fournisse pas, conjointement avec les autres parties du Prospectus, l'information clé nécessaire aux investisseurs pour faire un choix parmi les Actions Nouvelles, les Droits Préférentiels de Souscription ou les Scripts. En cas de dépôt de plainte en</p>

	lien avec le Prospectus auprès d'un tribunal d'un État membre de l'Espace économique européen, la loi locale pourrait exiger du plaignant qu'il fasse traduire à ses frais le Prospectus avant toute prise en compte de sa plainte.																																																															
A.2	<p>Autorisation d'utilisation du présent Prospectus dans le cadre d'une revente ultérieure</p> <p>Sans objet. La Société interdit le recours au présent Prospectus à des fins de revente ultérieure ou de placement final de titres par des intermédiaires financiers.</p>																																																															
Section B. Émetteur																																																																
Élément	Exigences en matière de divulgation																																																															
B.1	<p>Raison sociale de la Société</p> <p>SIPEF NV</p>																																																															
B.2	<p>Siège social et forme juridique de la Société</p> <p>La Société est une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé à Calesbergdreef 5, 2900 Schoten, Belgique étant enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0404.491.285 (RPM Anvers, section Anvers).</p>																																																															
B.3	<p>Nature des opérations et activités principales de la Société, et marchés principaux dans lesquels elle est active</p> <p>SIPEF – lien avec le monde de l'agriculture tropicale durable – est une société agro-industrielle belge cotée sur Euronext Brussels. La Société détient principalement des participations majoritaires dans des sociétés situées dans des régions tropicales, dont elle assure la gestion et l'exploitation.</p> <p>Le Groupe produit de l'huile de palme, du caoutchouc et du thé (en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée), ainsi que des bananes (en Côte d'Ivoire). Le Groupe commercialise lui-même ses produits dans le monde entier. SIPEF propose également des services de gestion et de marketing à des tiers.</p> <p>Actif dans trois régions, le Groupe produit différentes matières premières. Le tableau ci-dessous présente les principales activités et leur ampleur (en hectares) par pays au mois de décembre 2016.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Palme</th> <th>Caoutchouc</th> <th>Thé</th> <th>Bananes</th> <th>Autre</th> <th>Total</th> <th>%</th> <th>Part du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indonésie</td> <td>47 016</td> <td>6 325</td> <td>1 743</td> <td></td> <td></td> <td>55 084</td> <td>79%</td> <td>40 772</td> </tr> <tr> <td>PNG</td> <td>13 621</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13 621</td> <td>20%</td> <td>13 621</td> </tr> <tr> <td>Côte d'Ivoire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>690</td> <td>42</td> <td>732</td> <td>1%</td> <td>732</td> </tr> <tr> <td></td> <td>60 637</td> <td>6 325</td> <td>1 743</td> <td>690</td> <td>42</td> <td>69 437</td> <td>100%</td> <td>55 125</td> </tr> <tr> <td>%</td> <td>87%</td> <td>9%</td> <td>3%</td> <td>1%</td> <td>0%</td> <td>100%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Part du Groupe</td> <td>48 292</td> <td>4 528</td> <td>1 573</td> <td>690</td> <td>42</td> <td>55 125</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'acquisition d'une participation supplémentaire de 47,71 % dans PT Agro Muko n'accroîtra pas la superficie totale de production d'huile de palme du Groupe en Indonésie, mais augmentera sa part de près de 8 870 ha (19 570 ha x 47,71 % x 95 %). L'éventuelle acquisition</p>		Palme	Caoutchouc	Thé	Bananes	Autre	Total	%	Part du Groupe	Indonésie	47 016	6 325	1 743			55 084	79%	40 772	PNG	13 621					13 621	20%	13 621	Côte d'Ivoire				690	42	732	1%	732		60 637	6 325	1 743	690	42	69 437	100%	55 125	%	87%	9%	3%	1%	0%	100%			Part du Groupe	48 292	4 528	1 573	690	42	55 125		
	Palme	Caoutchouc	Thé	Bananes	Autre	Total	%	Part du Groupe																																																								
Indonésie	47 016	6 325	1 743			55 084	79%	40 772																																																								
PNG	13 621					13 621	20%	13 621																																																								
Côte d'Ivoire				690	42	732	1%	732																																																								
	60 637	6 325	1 743	690	42	69 437	100%	55 125																																																								
%	87%	9%	3%	1%	0%	100%																																																										
Part du Groupe	48 292	4 528	1 573	690	42	55 125																																																										

de PT Dendy Marker augmenterait la superficie totale de production d'huile de palme en Indonésie de près de 6 562 ha et la part du Groupe de 6 234 (6 562 ha x 95 %).

L'activité première du Groupe reste la production d'huile de palme, principalement en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les activités indonésiennes du Groupe dans le domaine de l'huile de palme concernent au total 47 016 hectares plantés et cinq usines d'huile de palme. Les activités indonésiennes dans le domaine du caoutchouc concernent au total 6 325 hectares plantés et trois usines de traitement. Les activités indonésiennes dans le domaine du thé concernent au total 1 743 hectares plantés et une usine de traitement. Les activités indonésiennes concernant l'huile de palme et le caoutchouc sont situées dans les provinces de Sumatra du Nord, de Bengkulu et de Sumatra du Sud. Pour ce qui est du thé, les activités sont situées dans la province de Java occidentale. Ces activités sont réparties entre 14 sociétés dans lesquelles les participations du Groupe varient. L'ensemble est scindé en quatre groupes : Tolan Tiga, Umbul Mas Wisesa, Agro Muko et Musi Rawas.

Les activités en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le domaine de l'huile de palme concernent un total de 13 621 hectares plantés et trois installations de traitement. Elles sont situées dans la province de Nouvelle-Bretagne orientale et dirigées par la société Hargy Oil Palms Ltd., filiale à 100% de la Société.

Outre l'huile de palme tirée de ses propres plantations (sous concession), le Groupe produit de l'huile de palme à partir de fruits achetés aux agriculteurs locaux. Le tableau ci-dessous présente la répartition 2016 de la production d'huile de palme de la Société selon qu'elle provienne de ses plantations ou des fruits achetés à des cultivateurs locaux.

	Total	Indonésie	PNG
Plantations de la Société	246 121	177 261	68 860
Cultivateurs locaux	51 584	2 959	48 625
Total	297 705	180 220	117 485
Plantations de la Société	82,7 %	98,4 %	58,6 %
Cultivateurs locaux	17,3 %	1,6 %	41,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Toutes situées en Côte d'Ivoire, les activités horticoles et la production de bananes du Groupe sont opérées par la société Plantations Jean Eglin, filiale à 100% de la Société, qui se compose de quatre domaines d'une superficie totale de 732 hectares plantés : à Azaguié, Motobé et Sainte-Thérèse, dans la province de la « région des Lagunes », et à Agboville, dans la province de la région Agnéby-Tiassa.

Outre ces principales activités, le Groupe fait aussi partie de trois joint-ventures dans différents secteurs :

- Le Groupe détient une participation à hauteur de 50 % dans le groupe B.D.M. NV/ASCO NV, spécialisé dans l'assurance maritime et industrielle. Entre autres activités, B.D.M. NV est agent d'assurance pour le compte d'ASCO NV et d'autres grands assureurs internationaux spécialisés dans certains marchés de niche.
- Le Groupe détient également une participation de 38 % dans Verdant Bioscience Singapore PTE Ltd. (VBS), société basée à Singapour. VBS est une coopération établie entre Ultra Oleom PTE Ltd. (52 %), SIPEF (38 %) et Biosing PTE (10 %) à des fins de

	<p>recherche et de développement dans le domaine des semences haut rendement, l'objectif étant de commercialiser celles-ci.</p>
B.4a	<p>Principales tendances récentes influant sur la Société et ses secteurs d'activité</p> <p>Les résultats de la Société et du secteur de l'huile de palme en général subissent de plein fouet les fluctuations des cours de l'huile de palme. La Société a enregistré des volumes de production d'huile de palme en hausse sur tous ses sites grâce à des conditions météorologiques plus favorables en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Indonésie. Sur le marché, les faibles stocks d'huile de palme ont maintenu les prix à un niveau élevé, de sorte que la demande s'est reportée en partie sur l'huile de soja et l'huile de tournesol. Si cette situation semble devoir perdurer au deuxième trimestre 2017, elle est apparemment passée au second plan dans l'esprit des investisseurs, l'impression générale étant que la production d'huile de palme devrait s'améliorer au deuxième semestre, avec des prix tombés à environ 100 USD par tonne en début d'année.</p> <p>De meilleures conditions météorologiques en Indonésie se sont traduites par une progression des volumes de caoutchouc indonésiens et des rendements par hectare de la Société. Le marché du caoutchouc a initialement continué sur sa lancée au premier trimestre 2017, mais depuis, les cours du caoutchouc ont légèrement reculé.</p> <p>À Java, un ensoleillement nettement moindre par rapport aux dix dernières années s'est traduit par une importante baisse de la production de thé par la Société. Malgré un fort recul de la production de thé kenyan en janvier et en février 2017, les cours du thé ont baissé au premier trimestre, les stocks suffisant à satisfaire la demande.</p> <p>En Côte d'Ivoire, la météo a été peu favorable à la production des bananes au premier trimestre. Quoiqu'il en soit, des vents cléments et de nouvelles plantations ont permis à la Société d'accroître ses volumes de production.</p>
B.5	<p>Description du Groupe et de la position de la Société au sein du Groupe</p> <p>La Société mène ses activités par le biais de plusieurs filiales directes et indirectes. La Société est directement ou indirectement la société mère de ces filiales.</p> <p>La Société a mis sur pied divers joint-ventures avec des tiers, comme Verdant Bioscience Singapore PTE Ltd, Asco NV ou B.D.M. NV.</p>
B.6	<p>Relations avec les principaux Actionnaires</p> <p>À la date du présent Prospectus, le principal Actionnaire de la Société est Ackermans & van Haaren NV, qui détient environ 28,723 % des Actions et, ensemble avec la famille Bracht, environ 41,520 % des Actions. Le 12 février 2007, Ackermans & van Haaren NV, de concert avec la famille Baron Bracht, Cabra NV et Gedei NV, a informé la Société de la conclusion d'une convention d'Actionnaires visant à assurer la stabilité de son Actionnariat et à assurer un développement équilibré et une croissance rentable de la Société et de ses filiales. Cette convention d'Actionnaires, qui comprend entre autres des engagements relatifs à la nomination d'administrateurs et à la cession de parts, a été adaptée et prorogée le 3 mars 2017.</p> <p>Conformément à une notification de transparence datée du 1^{er} septembre 2008, Alcatel Pensioenfonds vzw détient 5,579 % des Actions de la Société.</p> <p>Le 2 mai 2017, la Société et Ackermans & van Haaren NV ont conclu une convention de souscription entre Actionnaires (voir Élément E.5. ci-après).</p>

Le 27 avril 2017, la Société, les Souscripteurs, Cabra NV et Gedei NV ont conclu une convention de souscription entre Actionnaires (voir Élément E.5. ci-après).

B.7

Données financières historiques clés

Ces données financières sont tirées des comptes consolidés audités du Groupe en date du 31 décembre 2016. Elles ont été préparées conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne.

États financiers consolidés

	31/12/2016	31/12/2015
	<i>en kUSD (résumé)</i>	
Chiffre d'affaires	266 962	225 935
Coût des ventes	-193 170	-182 285
Bénéfice brut	73 792	43 650
Coûts commerciaux et administratifs	-26 960	-22 660
Autres produits/(charges) opérationnel(le)s	647	457
Résultat opérationnel	47 479	21 447
Produits financiers	120	81
Charges financières	- 879	- 820
Différences de change	- 694	62
Résultat financier	-1 453	- 677
Bénéfice avant impôts	46 026	20 770
Charge d'impôts	-12 384	-6 185
Bénéfice après impôt	33 642	14 585
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et joint-ventures	9 059	5 955
Résultat des activités poursuivies	42 701	20 540
Bénéfice de la période	42 701	20 540
Part du groupe	39 874	18 708

Bilan consolidé résumé

	31/12/2016	31/12/2015
	<i>en kUSD (résumé)</i>	
ACTIF		
Actifs biologiques (après amortissements) - plantes productrices	178 346	163 505
Autres actifs immobilisés ⁽¹⁾	307 409	302 763
Actifs nets non-courants détenus en vue de la vente ⁽²⁾	0	6 943

	Actifs circulants nets (liquidités déduites) ⁽³⁾	61 773	42 315
	Trésorerie nette ⁽⁴⁾	-45 061	-50 521
	Total des actifs nets	502 467	465 005
	PASSIF		
	Fonds propres, part du Groupe	448 063	415 429
	Intérêts minoritaires	25 063	23 400
	Obligations en matière de pensions, provisions et impôts différés nets ⁽⁵⁾	29 341	26 176
	Total des passifs nets	502 467	465 005
	<u>Notes:</u>		
	(1) Les « Autres actifs immobilisés » correspondent aux « Actifs non-courants » moins les « Actifs biologiques - plantes productrices » moins les « Actifs d'impôts différés ».		
	(2) Les « Actifs nets non-courants détenus en vue de la vente » correspondent aux « Actifs détenus en vue de la vente » moins les « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».		
	(3) Les « Actifs circulants nets (liquidités déduites) » correspondent aux « Actifs courants » moins les « passifs courants » moins la « trésorerie et équivalents de trésorerie » plus les « Passifs financiers ».		
	(4) La « Trésorerie nette » correspond à la « trésorerie et équivalents de trésorerie » moins les « Passifs financiers ».		
	(5) Les « impôts différés nets » correspondent aux « Passifs d'impôts différés » moins les « Actifs d'impôts différés ».		
	Flux de trésorerie consolidé résumé		
		31/12/2016	31/12/2015
		<i>en kUSD (résumé)</i>	
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles	74 391	49 890
	Variation fonds de roulement	-18 804	-8 062
	Impôts payés	-4 369	-10 471
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles après impôts	51 218	31 357
	Investissements actifs corporelles et incorporelles	-41 095	-49 002
	Investissements actifs financiers	-3 050	-1 750
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles disponible	7 073	-19 395
	Dividendes perçus d'entreprises associées et joint-ventures	4 729	7 315
	Vente d'actifs non-courants	1 526	2 132
	Flux de trésorerie disponible	13 328	-9 948
	La situation financière et les résultats d'exploitation de la Société n'ont subi aucun changement important pendant ou après la période visée par les données financières clés historiques.		
	Le premier trimestre de l'année 2017 a été caractérisé par une augmentation des volumes et des prix de l'huile de palme par rapport au premier trimestre de l'année 2016.		
B.8	Information financière pro forma sélectionnée		
	L'information financière pro forma consolidée permet de présenter l'impact hypothétique de la transaction PT Agro Muko sur le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'état		

consolidé des flux de trésorerie du Groupe.

L'information financière pro forma consolidée ci-dessous décrit une situation hypothétique. Elle est donnée à titre strictement indicatif. Cette information ne vise pas à présenter comme avérés ces résultats d'exploitation et cette situation financière hypothétiques, et ne constitue pas une prévision des résultats et de la situation financière à venir du Groupe. Elle ne doit donc pas être utilisée en ce sens.

L'information financière pro forma consolidée repose sur les comptes consolidés du Groupe audités en date du 31 décembre 2016.

États financiers consolidés

	2016 pro forma
	<u>en kUSD (résumé)</u>
Chiffre d'affaires	269 563
Coût des ventes	-167 867
Bénéfice brut	101 696
Coûts commerciaux et administratifs	-27 202
Autres produits/(charges) opérationnel(le)s	81 112
Résultat opérationnel	155 606
Produits financiers	139
Charges financières	- 2 629
Différences de change	- 0
Résultat financier	-2 490
Bénéfice avant impôts	152 215
Charge d'impôts	-18 680
Bénéfice après impôts	133 535
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et joint-ventures	- 264
Résultat des activités poursuivies	133 271
Bénéfice de la période	133 271
Part du groupe	124 747

Bilan consolidé pro forma

	2016 Pro Forma
	<u>en kUSD (résumé)</u>
ACTIF	
Actifs biologiques (après amortissements) - plantes productrices	213 280
Autres actifs immobilisés	462 578
Actifs nets non-courants détenus en vue de la vente	0

	Actifs circulants nets (liquidités déduites)	71 487
	Trésorerie nette	-103 307
	Total des actifs nets	644 038
	PASSIF	
	Fonds propres, part du Groupe	554 450
	Intérêts minoritaires	32 850
	Provisions et impôts différés	56 738
	Total des passifs nets	644 038
	<i>État consolidé pro forma des flux de trésorerie</i>	
		2016 pro forma
		<i>en kUSD (résumé)</i>
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles	106 792
	Variation fonds de roulement	-20 560
	Impôts payés	-8 389
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles après impôts	77 843
	Investissements actifs corporels et incorporels	-47 783
	Investissements - actifs financiers	-147 130
	Flux de trésorerie des activités opérationnelles disponible	-117 070
	Dividendes perçus d'entreprises associées et joint-ventures	0
	Vente d'actifs	1 547
	Flux de trésorerie disponible	-115 523
B.9	Bénéfice prévisionnel ou estimatif	
	Sans objet. Ni le Prospectus, ni la Société ne présentent de bénéfice prévisionnel ou estimatif.	
B.10	Description de la nature de toutes réserves émises dans le rapport d'audit relatif aux données financières historiques	
	Sans objet.	
B.11	Fonds de roulement	
	À la date du présent Prospectus, la Société considère que sa trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle dispose ne lui assurent pas un fonds de roulement adapté à ses besoins actuels et futurs pour une période d'au moins 12 mois à dater du présent Prospectus.	
	Ce déficit potentiel est le fait des récentes acquisitions stratégiques ainsi que de la nature non engagée des facilités de crédit ouvertes à la Société.	
	<i>Financement des acquisitions</i>	

	<p>L'acquisition d'une participation supplémentaire de 47,71 % dans PT Agro Muko (144 080 kUSD) en mars 2017 a été intégralement financée par un crédit-pont d'un montant de 144 080 kUSD à échéance 31 janvier 2018.</p> <p>La Société entend rembourser ce crédit-pont par le biais (i) du produit de l'Offre et (ii) des financements bancaires à long terme qui devront être négociés.</p> <p>Une partie importante du crédit-pont devrait être remboursée par les produits de l'Offre, compte tenu des engagements pris par Ackermans & van Haaren NV d'exercer l'intégralité, et par Cabra NV et Gedei NV d'exercer une proportion importante des Droits Préférentiels de Souscription relatifs à leurs participations actuelles dans la Société, ainsi que de l'engagement de prise ferme pris par Ackermans & van Haaren NV et décrit en E.5.</p> <p>A l'issue de l'Offre, la Société a l'intention d'entamer des négociations concernant le financement bancaire à long terme. La Société pense pouvoir conclure ces négociations avec succès d'ici la fin septembre 2017. Au cas où l'Émetteur ne serait pas en mesure de refinancer le crédit-pont par le biais d'un financement bancaire structurel, il s'attend à avoir épuisé ses fonds de roulement au 31 janvier 2018.</p> <p><i>Facilités de crédit non engagées</i></p> <p>La trésorerie de la Société subit les fluctuations des cours de ses produits, à commencer par celui de l'huile de palme. Une variation du cours de l'huile de palme de 10 USD CAF Rotterdam par tonne se traduit par une incidence annuelle d'environ 2,3 millions USD sur les résultats du Groupe après impôt. Un recul soudain et important du cours de l'huile de palme pourrait entraîner une insuffisance de fonds de roulement de la Société au cas où cette dernière ne serait pas en mesure de d'utiliser ses facilités de crédit non engagées.</p> <p>La Société entretient de longue date d'excellentes relations avec ses banques, et n'a jamais par le passé eu de difficulté à faire usage de ses facilités de crédit non engagées.</p> <p>En cas d'échec des négociations ou si un tel financement bancaire n'était pas accessible à des conditions acceptables, ou encore en cas de chute soudaine et importante du cours de l'huile de palme, et pour autant que la Société ne puisse s'appuyer sur ses facilités de crédit non engagées ni négocier des conditions de financement alternatives, il lui faudrait envisager des mesures adaptées. De telles mesures comprendraient des réductions des investissements, des ventes d'actifs/d'activités et une réduction de dividende. Le Conseil d'administration étudie en permanence la pertinence de telles mesures.</p> <p>Rien ne garantit cependant que l'Émetteur serait à même d'accepter ou de mettre en œuvre tout ou partie des mesures susmentionnées.</p>
Section C.	Titres
C.1	<p>Nature et catégorie des valeurs mobilières proposées et admises à la négociation</p> <p>La Société propose 1 627 588 actions nouvelles ordinaires sans valeur nominale (les Actions Nouvelles). Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre seront de même catégorie que les Actions existantes ordinaires et en circulation au moment de l'émission.</p>
C.2	<p>Devise</p> <p>Les Actions existantes et les Actions Nouvelles sont libellées en USD. L'Offre est libellée en</p>

	EUR.
C.3	<p>Nombre d'Actions émises</p> <p>En cas de succès de l'Offre, la Société émettra 1 627 588 Actions Nouvelles pour un prix global d'émission de 88 947 684,20 EUR (soit 54,65 EUR par Action Nouvelle). Le capital social de la Société est exprimé en USD. Au taux de change USD/EUR publié par la Banque nationale de Belgique le 3 mai 2017, cela correspond à 97 121 976,38 USD (ou 59,67 (arrondi) USD par Action Nouvelle). Une portion du Prix d'Émission par Action Nouvelle équivalant à la valeur fractionnelle des Actions existantes, soit 4,23 (arrondi) USD, sera affectée au capital social de la Société. La portion du Prix d'Émission dépassant la valeur fractionnelle des Actions Nouvelles sera imputée à la réserve indisponible en tant que prime d'émission.</p>
C.4	<p>Droits attachés aux Actions</p> <p>Toutes les Actions existantes donnent les mêmes droits de vote, excepté lorsque de telles Actions sont détenues par la Société en tant qu'Actions propres, auquel cas les droits de vote sont suspendus.</p> <p>Les Actions Nouvelles seront de même catégorie que les Actions existantes, et conféreront les mêmes droits.</p>
C.5	<p>Restrictions à la libre négociabilité des Actions</p> <p>Les Statuts de la Société ne posent aucune limite à la libre négociabilité des Actions existantes et des Actions Nouvelles.</p>
C.6	<p>Demandes d'admission à la négociation sur un marché réglementé et identité de tous les marchés réglementés où les Actions se négocient ou seront négociées</p> <p>La Société a déposé une demande d'admission des Actions Nouvelles à la cotation et à la négociation sur Euronext Brussels sous le même symbole que les Actions existantes : « SIP ». Les Actions Nouvelles devraient être admises aux opérations d'Euroclear Bank NV/SA, opérateur du système Euroclear, sous le code ISIN BE0003898187. La livraison des Actions Nouvelles devrait se faire sous forme dématérialisée par le biais des systèmes d'Euroclear Belgique, contre paiement en fonds immédiatement accessibles le 24 mai 2017 ou aux alentours de cette date.</p>
C.7	<p>Description de la politique en matière de dividendes</p> <p>Le montant du dividende est fixé par l'Assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'administration. À ce titre, le Conseil d'administration s'attache à respecter un juste équilibre entre stabilité du dividende et maintien de possibilités d'investissement et d'autofinancement suffisantes pour assurer la croissance à long terme de la Société.</p> <p>Les conditions générales du crédit-pont actuel interdisent à la Société de procéder à toute distribution de dividendes avant la finalisation de l'Offre.</p> <p>Pour l'exercice 2016, le Conseil d'administration proposera un dividende brut de 1,25 EUR par Action, soit 11 189 675 EUR au total, ce qui représente un taux de rémunération de 30,98 % du résultat consolidé du Groupe. Ce dividende proposé doit être approuvé par l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires prévue pour le 14 juin 2017. Le dividende de l'exercice financier 2016 est représenté par le Coupon n° 10, qui sera détaché le 4 mai 2017.</p>

Section D. Risques	
D.1	<p>Principaux risques liés à l'activité de la Société</p> <p>La Société est exposée aux risques importants suivants. L'ordre de présentation des différents risques n'est représentatif ni de leur probabilité, ni de leur gravité ou importance.</p> <p><i>Risque de fluctuation des cours du marché</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <p>Les résultats du Groupe peuvent souffrir grandement de fluctuations des cours de ses produits (huile de palme, caoutchouc, thé et bananes)</p> <p>Des facteurs économiques sur lesquels le Groupe n'a pas prise entraînent la fluctuation de l'offre et de la demande pour ses produits, et donc de leur prix. Rien ne garantit qu'un tel phénomène ne nuise pas à la rentabilité du Groupe dans le futur : une baisse importante et prolongée des cours des produits du Groupe dégraderait considérablement les résultats d'exploitation et la trésorerie du Groupe.</p> <p>Une variation du cours de l'huile de palme de 10 USD CAF Rotterdam par tonne se traduit par une incidence annuelle d'environ 2,3 millions USD sur les résultats du Groupe après impôt. Sur les 3 années écoulées, le cours moyen de l'huile de palme a atteint un plus haut de 961 USD/tonne CAF Rotterdam (mars 2014) et un plus bas de 538 USD/tonne CAF Rotterdam (septembre 2015). Le cours moyen de l'huile de palme entre janvier 2014 et mars 2017 est de 719 USD/tonne CAF Rotterdam.</p> <p>La hausse des coûts des intrants liés à la production des denrées (carburants, engrais, etc.) pourrait affecter défavorablement les résultats du Groupe</p> <p>La production des principales denrées agricoles du Groupe nécessite des intrants, tels du carburant et des engrais dont les cours sont volatils. La fluctuation des cours de différentes denrées peut avoir une grande influence sur les coûts encourus par le Groupe, et donc sur ses résultats d'exploitation.</p> <p><i>Risque météorologique et agricole</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <p>De mauvaises conditions météorologiques liées au changement climatique à venir pourraient nuire à la production du Groupe</p> <p>De mauvaises conditions météorologiques perturbent généralement les activités agricoles, et donc les résultats d'exploitation : récoltes perdues ou nettement réduites impactant négativement la production agricole. De très mauvaises conditions météorologique (inondations, sécheresses, tempêtes ou phénomènes tels que El Niño) peuvent par ailleurs endommager gravement les biens, interrompre longuement des activités commerciales, occasionner des dommages corporels et d'autres pertes et dégâts au niveau de l'exploitation du Groupe.</p> <p>Les éventuels effets physiques du changement climatique sont incertains et peuvent varier d'une région à l'autre.</p> <p>Risques liés au secteur des plantations tels que les risques liés à la qualité des semences</p> <p>Les risques inhérents au secteur des plantations comprennent, sans être limités à :</p>

maladies des plants (palmiers à huile, caoutchoutiers, théiers ou bananiers), dégâts provoqués par des parasites, altérations, incendies ou autres catastrophes naturelles, interruptions intempestives du traitement des produits agricoles. Le risque lié à une mauvaise qualité des semences a une incidence sur les taux de croissance et de survie comme sur la durabilité des palmiers, des caoutchoutiers, des théiers et des bananiers. En conséquence, leurs rendements respectifs peuvent être négativement impactés.

Risques géopolitiques

- **Les résultats du Groupe peuvent être négativement influencés par l'évolution géopolitique et économique des pays où il est présent – par exemple modification des politiques et réglementations, à commencer par celles visant le secteur agricole et les secteurs annexes (imposition d'un prix plancher ou une taxe à l'exportation ou à l'importation)**

Les activités d'exploitation du Groupe étant situées en Indonésie, en Papouasie - Nouvelle-Guinée et en Côte d'Ivoire, elles sont tributaires du contexte politique et économique local, comme de la réglementation macro-économique et autre en place dans ces pays. De nouvelles réglementations relatives à une participation ou prise d'intérêts locale, ou influant sur les flux de capitaux, pourraient avoir une incidence sur la stratégie et les résultats à long terme du Groupe.

Des politiques publiques et réglementations visant en particulier le secteur agricole telles que la fiscalité, les droits de douane, les subventions, les restrictions à l'importation ou à l'exportation, tant dans les pays où le Groupe est présent que dans ceux vers lesquels il exporte ses produits, sont entièrement hors de son contrôle et peuvent grandement influencer sur ses activités et ses résultats. Toute modification d'une réglementation imposant un prix plancher pour les denrées ou produits agricoles pourrait nuire aux activités et aux résultats du Groupe.

Risques réglementaires

- **Si le Groupe manque à ses obligations de mise en conformité avec les exigences de certification de qualité de l'huile de palme et des produits à base d'huile de palme, son activité, sa réputation et ses résultats financiers pourraient en souffrir**

La réputation du Groupe en matière de développement durable repose sur sa certification RSPO. Les consommateurs faisant preuve de toujours plus d'exigences à ce propos, des réglementations plus lourdes pourraient entrer en vigueur. Rien ne garantit que le Groupe et les cultivateurs locaux seront toujours à même de satisfaire aux critères de certification. Si le Groupe devait manquer à ces exigences, il pourrait voir sa certification suspendue ou retirée, ce qui nuirait à son activité, à sa réputation et à ses résultats financiers.

Risques liés aux politiques d'expansion

- **Le manque de sites se prêtant à une expansion future pourrait nuire aux résultats du Groupe**

La stratégie d'expansion du Groupe repose sur une croissance organique consistant en l'acquisition de parcelles de terrains supplémentaires pouvant faire l'objet d'une certification RSPO, à des fins d'accroissement de la superficie exploitable dont il dispose. Rien ne garantit que le Groupe sera en mesure d'acquérir des superficies suffisantes compte tenu des faibles disponibilités en terres agricoles et de la concurrence

intense que lui livrent d'autres sociétés du secteur. Le manque de sites se prêtant à une expansion future pourrait nuire à la stratégie du Groupe.

- **Risque lié aux acquisitions/cessions et aux alliances stratégiques et/ou joint-ventures**

Les acquisitions et cessions ainsi que les alliances stratégiques et/ou les joint-ventures font partie intégrante de la stratégie de croissance du Groupe. Rien ne garantit que de telles transactions auront effectivement lieu ou qu'elles lui seront bénéfiques.

Le 19 février 2017, la Société a signé avec PT Agro Investama Gemilang (AIG) un protocole d'accord concernant l'acquisition de 95 % des actions de PT Dendy Marker Indah Lestari (DMIL), plantation d'huile de palme de près de 9 000 ha dans le Sumatra du Sud. Cette acquisition reste toutefois à finaliser. Après la signature du protocole d'accord, la Société doit procéder à des vérifications préalables qui devront donner des résultats satisfaisants. En d'autres termes, il se pourrait que la transaction envisagée n'ait pas lieu.

Dans le cadre de cessions récentes (SIPEF CI SA en Côte d'Ivoire, Galley Reach Holdings en Papouasie-Nouvelle-Guinée, etc.), la Société a accepté un règlement différé. Si l'acheteur devait ultérieurement invoquer un manquement aux engagements et garanties ou devenir insolvable, ou encore si la Société se trouvait dans l'impossibilité de faire respecter ses droits au titre du contrat d'acquisition, cette dernière pourrait ne pas (entièrement) encaisser les sommes restant à payer.

Par ailleurs, le Groupe pourrait avoir du mal à intégrer efficacement de nouvelles activités situées dans des pays différents. La Société procède bien entendu aux vérifications préalables voulues, mais elle pourrait se trouver confrontée à des problèmes inattendus de nature réglementaire, sociale ou autre liés à l'acquisition, ce qui empêcherait le Groupe de bénéficier de tous les avantages d'une intégration, des niveaux de qualité ou des réductions de coûts envisagés au préalable.

Risques fiscaux et incidence sur le reporting financier

- **L'évolution de la législation, de la réglementation et des traités fiscaux pourraient influencer sur le reporting financier du Groupe, et donc sur ses résultats**

Le Groupe doit se conformer à des législations, réglementations et traités fiscaux en évolution constante dans les pays où il est présent ou vers lesquels il exporte, ce qui influe sur ses dépenses fiscales et, en définitive, sur ses taux de rendement effectifs. Ses résultats financiers peuvent donc en souffrir.

Risques de change, de taux d'intérêts, de crédit et de liquidité

- **Risque de liquidité**

Le Groupe est exposé au risque de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations du fait d'une augmentation soudaine et éventuellement prolongée de ses sorties de fonds nettes. De telles sorties de fonds réduiraient les liquidités nécessaires à l'exploitation et à l'investissement. Dans des circonstances défavorables, un manque de liquidité pourrait grever le bilan et entraîner une vente d'actifs, voire se traduire par l'incapacité de rembourser des crédits.

Au 31 décembre 2016, le montant global des facilités de crédit du Groupe s'établissait à

66 303 kUSD (facilités de crédit de nature non contractuelle).

La prise d'une participation supplémentaire de 47,7 % dans PT Agro Muko (144 080 kUSD) a été financée par un crédit-pont échéance 31 janvier 2018. La Société entend rembourser une bonne part de ce crédit-pont par le biais des produits de la présente Offre. Elle pourrait se trouver dans l'impossibilité de négocier un financement à long terme – ou du moins à des conditions acceptables – lui permettant de rembourser le solde du crédit-pont à l'échéance.

Outre les risques ci-dessus, la Société est également exposée aux risques suivants :

- Dépendance envers un nombre restreint de gros clients.
- Variabilité saisonnière des revenus.
- Garantie d'assurance générale/absence de garantie d'assurance au niveau des plantations.
- Augmentation éventuelle des charges salariales, dépenses de personnel et avantages sociaux, y compris risques liés à une réglementation locale relative à un salaire minimum.
- La stratégie de développement du Groupe peut être entravée par le risque de ne pas obtenir les concessions voulues dans les zones d'expansion choisies.
- Du fait de l'isolement de certains sites, il pourrait devenir difficile de trouver du personnel disposé à y travailler, et le Groupe est davantage tributaire des transports pour de tels sites.
- Le Groupe est également exposé à un risque de change lié aux fluctuations des taux de change, lesquelles peuvent nuire à ses résultats.
- L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt peut nuire à sa trésorerie, à son chiffre d'affaires et à ses résultats.
- Une détérioration de ses relations avec son personnel et/ou les syndicats pourraient dégrader ses résultats.
- Toute détérioration des relations du Groupe avec les cultivateurs locaux, sur lesquels repose une bonne part de sa production d'huile de palme, pourrait dégrader ses résultats.
- Les systèmes informatiques du Groupe peuvent faire l'objet de perturbations qui nuiraient à ses activités.
- L'activité du Groupe pourrait souffrir s'il ne parvient pas à obtenir, à conserver ou à renouveler des permis, agréments, licences et certifications, ou encore à en respecter les conditions d'attribution.
- Le Groupe est exposé à des risques liés au fait qu'il n'est pas propriétaire des terres qu'il exploite tels que les restrictions sur les droits d'exploitation.
- Certaines estimations et appréciations comptables peuvent dégrader les résultats financiers du Groupe.

	<ul style="list-style-type: none"> • D'éventuels vols et fraudes de la part de membres du personnel du Groupe ou de sous-traitants peuvent dégrader ses résultats. • Le Groupe est exposé à des risques liés à sa responsabilité environnementale.
D.3	<p>Principaux risques liés aux Actions</p> <p>Les Actions Nouvelles sont exposées aux risques importants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des Actionnaires peuvent s'abstenir d'exercer dans leur intégralité les Droits Préférentiels de Souscription dont ils disposent, ce qui peut se traduire par une dilution de leur participation. • Dans le cadre de l'Offre, Ackermans & van Haaren NV pourrait augmenter au-delà de 30 % sa participation sans obligation de lancer une Offre publique d'achat envers les Actionnaires de la Société. • En cas de non-exercice des Droits Préférentiels de Souscription au cours de la Période de Souscription des Droits, ils deviendraient nuls et sans valeur . Par ailleurs, le droit de préemption dont dispose Ackermans & van Haaren NV pourrait dégrader le Produit Net des Scripts, en dissuadant d'autres investisseurs de prendre part au Placement Privé des Scripts. • L'annulation d'une souscription pourrait, dans certaines circonstances, ne pas permettre la participation au Produit Net des Scripts et pourrait avoir d'autres conséquences financières négatives. • Une baisse importante du cours des Actions ou l'annulation de l'Offre pourrait rendre les Droits Préférentiels de Souscription nuls et sans valeur. • Rien ne garantit qu'un marché des Droits Préférentiels de Souscription se mettra en place, et si un marché se développe, le cours des Droits Préférentiels de Souscription pourrait être soumis à une volatilité plus importante que le cours des Actions. • Le cours des Actions Nouvelles pourrait fluctuer, et tomber en deçà du Prix d'Émission. • Les investisseurs en-dehors de la Belgique pourraient ne pas être autorisés à participer à l'Offre et pourraient être sujets à dilution ou d'autres conséquences financières négatives. • Les investisseurs pourraient ne pas avoir le droit de participer à des offres futures et pourraient être sujets à dilution.
Section E. Offre	
E.1	<p>Produit et dépenses nets liés à l'Offre</p> <p>La Société estime que les dépenses liées à l'Offre seront d'environ 2,3 millions EUR. Le produit net de l'Offre peut donc être estimé à un maximum d'environ 86,65 millions EUR.</p>
E.2a	<p>Utilisation du produit de l'Offre</p> <p>La Société entend affecter le produit net de l'Offre (i) au remboursement d'une partie du crédit-</p>

	<p>pont contracté pour financer l'acquisition de participation supplémentaire de 47,71 % dans PT Agro Muko ainsi que, le cas échéant, (ii) au paiement d'une partie du prix de l'acquisition envisagée de PT Dendy Marker.</p>
<p>E.3</p>	<p>Conditions et modalités de l'Offre</p> <p>L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 4 avril 2017 a décidé d'accroître le capital social de la Société d'un montant maximum de 97 200 000 USD (y compris prime d'émission), en accordant des Droits Préférentiels de Souscription aux Actionnaires existants, conformément aux articles 592 et 593 du Code des Sociétés Belge. La Société se réserve le droit de limiter cette augmentation de capital à un montant inférieur.</p> <p>Chaque Action conférera à son détenteur, à la date d'enregistrement, un Droit Préférentiel de Souscription. Un maximum de 1 627 588 Actions Nouvelles seront proposées à la souscription par exercice des Droits Préférentiels de Souscription. Les détenteurs de Droits Préférentiels de Souscription peuvent souscrire des Actions Nouvelles dans la proportion suivante : 11 Droits Préférentiels de Souscription pour 2 Actions Nouvelles. La Société n'exercera pas les Droits Préférentiels de Souscription relatifs à ses Actions propres. La Société entend vendre en Bourse les Droits Préférentiels de Souscription relatifs à ses actions propres durant la Période de Souscription.</p> <p>Le Prix d'Émission est de 54,65 EUR par Action Nouvelle.</p> <p>L'exercice des Droits Préférentiels de Souscription sera possible durant la Période de Souscription des Droits, courant du 5 mai au 19 mai 2017 compris. Au terme de la Période de Souscription des Droits, il n'est plus possible d'exercer ni de négocier les Droits Préférentiels de Souscription. Toute demande de souscription reçue après la date butoir sera nulle et non avenue. Les résultats de l'exercice des Droits Préférentiels de Souscription seront annoncés par communiqué de presse le 22 mai 2017 ou aux alentours de cette date.</p> <p>À la clôture de la Période de Souscription des Droits, les Droits Préférentiels de Souscription non exercés seront automatiquement convertis en un nombre équivalent de Scripts. L'offre de Scripts sera réservée aux investisseurs qualifiés dans l'EEE, ainsi qu'en Suisse conformément à une exemption de placement privé. En contrepartie de l'engagement d'Ackermans & van Haaren, la Société a accordé à cette dernière, dans le cadre du Placement Privé des Scripts, un droit de préemption lui permettant d'acheter autant de Scripts qu'elle le voudra, ce au prix résultant de la construction du livre d'ordres.</p> <p>Le Produit Net des Scripts (arrondi à l'euro centime entier inférieur par Droit Préférentiel de Souscription non exercé) sera réparti proportionnellement entre tous les détenteurs des Droits Préférentiels de Souscription non exercés. Le Produit net des Scripts sera annoncé par communiqué de presse. Il sera versé aux détenteurs de Droits Préférentiels de Souscription non exercés sur présentation du Coupon n° 9. Rien ne garantit cependant que des Scripts seront vendus dans le cadre du Placement Privé des Scripts, ni qu'un Produit Net des Scripts pourra être dégagé. Si le Produit Net des Scripts est inférieur à 0,01 EUR par Droit Préférentiel de Souscription non exercé, les détenteurs de ces Droits Préférentiels de Souscription non exercés ne recevront aucun paiement, le Produit Net des Scripts étant reversé à la Société.</p> <p>Les résultats du Placement Privé des Scripts seront annoncés par communiqué de presse le 22 mai 2017 ou aux alentours de cette date.</p> <p>La Société est habilitée à procéder à l'Offre sur la base d'un montant inférieur.</p> <p>Le règlement des Actions Nouvelles souscrites par le biais de Droits Préférentiels de</p>

	<p>Souscription devrait avoir lieu le 24 mai 2017. La livraison des Actions Nouvelles interviendra le 24 mai 2017 ou aux alentours de cette date.</p>
E.4	<p>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l’Offre Dans l’hypothèse d’un placement du nombre maximum d’Actions Nouvelles dans le cadre de l’Offre, les frais d’underwriting à verser par la Société aux Souscripteurs s’élèveraient à 0,83 million EUR.</p> <p>Le Seul Coordinateur Global a fourni le crédit-pont dont il est question à l’Élément B.11 ci-dessus.</p> <p>Certains des Souscripteurs et/ou leurs affiliés respectifs peuvent à l’avenir s’engager dans divers types d’activités telles que des activités de banque commerciale, de banque d’affaires et de conseil financier dans le cadre normal de leurs relations avec la Société ou avec toute partie liée à cette dernière, activités pour lesquelles ils pourraient percevoir des rémunérations et commissions. En conséquence, ces parties pourraient avoir avec les investisseurs prenant part à la présente Offre des intérêts divergents ou contradictoires.</p> <p>Ackermans & van Haaren NV s’est engagée à souscrire un certain nombre d’Actions Nouvelles de l’Offre, comme indiqué à l’Élément E.5 ci-après. En contrepartie de cet engagement, la Société a accordé à Ackermans & van Haaren NV, dans le cadre du Placement Privé des Scripts, un droit de préemption lui permettant d’acheter autant de Scripts qu’elle jugera approprié.</p>
E.5	<p>Conventions de blocage</p> <p>Ackermans & van Haaren NV s’est engagée à souscrire (i) le nombre d’Actions Nouvelles correspondant aux Droits Préférentiels de Souscription liés à ses Actions, et (ii) le cas échéant, le nombre d’Actions Nouvelles restant disponibles à la souscription au terme de la Période de Souscription des Droits et du Placement Privé des Scripts, c’est-à-dire pour lesquelles aucun droit n’a été exercé durant la Période de Souscription des Droits et pour lesquelles aucun Scripts n’a pu être placé dans le cadre du Placement Privé des Scripts. En contrepartie de cet engagement, la Société a accordé à Ackermans & van Haaren NV, dans le cadre du Placement Privé des Scripts, un droit de préemption lui permettant d’acheter autant de Scripts qu’elle le voudra, au prix résultant de la construction du livre d’ordres du Placement Privé des Scripts, pour autant que le nombre d’Actions Nouvelles qu’elle décidera de souscrire dans le cadre dudit Placement Privé des Scripts ne soit pas supérieur au nombre total d’Actions à placer dans le cadre de ce dernier. Les obligations d’Ackermans & van Haaren NV en vertu de l’Engagement de Souscription font l’objet de plusieurs conditions suspensives, y compris, sans s’y limiter, en cas d’éventuelle force majeure.</p> <p>Cabra NV et Gedei NV se sont engagées à souscrire 146 385 Actions Nouvelles.</p> <p>En vertu de l’Underwriting Agreement, pour la période commençant à la date de dudit Underwriting Agreement et se terminant 180 jours après la finalisation de l’augmentation de capital, la Société devrait s’engager, y compris au nom de ses filiales, à ne pas, directement ou indirectement (i) émettre, offrir, vendre, transférer, gager, solliciter l’achat, tenter de céder, vendre à découvert, ni procéder à toute autre cession de tout instrument financier de l’Émetteur, ni à conclure d’accord à cette fin ; (ii) émettre ni proposer tout autre titre, accorder d’éventuelles options conférant un droit sur les Actions de l’Émetteur (ou sur toute participation dans ce dernier) ou représentant ses instruments financiers (ou sur toute participation dans ce dernier), ni à conclure d’accord à cette fin ; (iii) conclure d’accord produisant des effets économiques similaires (y compris toute transaction sur produits dérivés), ni annoncer publiquement l’intention de procéder à l’une ou l’autre des opérations susmentionnées ; (iv) racheter un quelconque de ses instruments financiers, ni réduire d’une autre manière son capital social, sauf dans les conditions suivantes : (i) avec l’accord écrit préalable du Seul Coordinateur Global, (ii)</p>

	<p>dans le cadre de l'émission d'Actions Nouvelles ou (iii) de l'émission d'Actions par la Société à l'intention de son personnel et de ses administrateurs dans le cadre de programme personnel de participation.</p> <p>Les actionnaires de la Société n'ont pris aucun engagement de conservation dans le cadre de l'Offre.</p>
E.6	<p>Dilution liée à l'Offre</p> <p>Si un Actionnaire exerce l'ensemble des Droits Préférentiels de Souscription qui lui sont attribués, il n'y aura aucune dilution de sa participation. À supposer qu'un Actionnaire existant de la Société détenant 1 % de son capital social au moment de l'Offre ne souscrive à aucune Action Nouvelle, il verrait sa participation dans la Société tomber à 0,85 % à la suite de l'Offre.</p>
E.7	<p>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par la Société</p> <p>La Société ne facturera aux investisseurs aucun frais ou charge dans le cadre de l'Offre. Toutes les dépenses liées au Placement Privé des Scripts seront déduites du produit de la vente des Scripts qui sera réparti entre les détenteurs de Droits Préférentiels de Souscription non exercés.</p>